

# RÈGLEMENT DU TOURNOI INTERNATIONAL D'ANTIBES DE BADMINTON

## 30 juin et 1 juillet 2018

### **Article 1 : Autorisation et organisation du tournoi**

Le tournoi est autorisé par la FFBad sous le numéro \*\*\*\*\*

Il est organisé par le Badminton Club d'Antibes avec pour responsable SOC M. Florent Dao.

Le juge-arbitre principal est M. Guillaume Monteleone.

### **Article 2 : Règles et règlement du tournoi**

La participation au tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles de ce règlement. Cette compétition de badminton est régie par les règles de la FFBad, et plus particulièrement le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés dans la catégorie Senior dans leur pays respectif, en règle avec leur Fédération et possédant leur licence compétition pour la saison 2017/2018. La participation des minimes, cadets, juniors et vétérans est autorisée pour toutes les séries.

### **Article 3 : Salles et catégories**

La compétition se déroulera à l'Azur Arena (comprenant 10 terrains sur Terraflex) et à la salle Saint Claude (comprenant 10 terrains), dans les 3 tableaux (simple, double et mixte).

Le tournoi est ouvert au joueur de niveau N1 à NC.

La participation est autorisée dans 2 tableaux par joueur sauf les joueuses N1 qui peuvent jouer sur 3 tableaux. En fonction du nombre d'inscrit en Homme N1 nous verrons s'il est possible de leur ouvrir un troisième tableau. **Les joueurs s'inscrivent au tournoi sans choisir leur catégorie de classement. Ils seront automatiquement mis dans le tableau correspondant à leur classement 14 jours avant la compétition.**

### **Article 4 : Tableaux**

Tous les tableaux se dérouleront en poules.

Les tableaux seront confectionnés en répartissant les joueurs en fonction du CPPH. Un classement pour chacune des 5 catégories (SH,SD,DH,DD,DM) sera effectué.

Pour le double/mixte, la moyenne de la paire sera prise en compte pour le classement.

Par exemple : 60 joueurs sont inscrits en SH. L'organisation pourrait créer 5 tableaux de 12 joueurs, le premier tableau avec les 12 plus grand CPPH, le dernier avec les 12 plus petit CPPH.

L'objectif est de créer des tableaux homogènes dans l'intérêt du jeu et des joueurs, permettant une meilleure valorisation des tableaux. Les tableaux ne seront pas forcement identique en nombre de joueur. Le découpage créera de facto des disparités numériques, à la libre appréciation de l'organisation.

Pour les doubles et mixtes, afin de garder un niveau homogène dans les paires nous demandons qu'il n'y ait pas plus de deux classements d'écart entre les deux joueurs. (Ex : un R5 peut jouer avec un D7 mais pas avec un D8). L'organisation se réserve le droit d'autoriser une paire ne remplissant pas ce critère.

### **Article 5 : Déroulement du tournoi**

Les simples se joueront le samedi matin jusqu'aux quarts.

Les doubles se joueront le samedi après-midi jusqu'aux quarts.

Les mixtes se joueront le dimanche matin jusqu'aux quarts.

Toutes les demi-finales et finales se dérouleront le dimanche après-midi à l'Azur Arena.

A noter : Certains quarts de finales pourraient avoir lieu le dimanche après-midi pour repartir au mieux le volume de match sur les deux journées.

## **Article 6 : Modalités d'inscriptions**

Les inscriptions doivent être effectuées par les clubs, et ne seront considérées comme valide qu'après réception du règlement financier. Les inscriptions doivent être reçues par le comité organisateur avant le **09 juin 2018**. Deux feuilles par club seront autorisées. Au-delà les ajouts ne seront acceptés que s'il reste des places disponibles dans les tableaux.

Vous avez deux solutions pour votre inscription et votre règlement.

### **Méthode électronique (à privilégier) :**

Envoyer votre inscription par mail à [tiantibes2018@gmail.com](mailto:tiantibes2018@gmail.com) et effectuer un virement bancaire. Il est **indispensable de vous identifier** en remplissant le libellé (ou le motif) du virement en inscrivant : **“TIA\_<NomClub>”**

Référence bancaire : 30003 00508 00037286123 83
IBAN : FR76 3000 3005 0800 0372 8612 383
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

### **Méthode postale :**

Envoyer votre chèque à l'ordre du “Badminton Club d'Antibes”, accompagné de votre inscription à l'adresse suivante :

Florent DAO  
Marina Baie des Anges bâtiment le Ducal V82  
06270 Villeneuve-Loubet

Les droits d'engagement sont fixés à 17 euros par joueur pour un tableau, ou 22 euros pour deux ou trois tableaux. Les joueurs figurant sur une liste d'attente et n'ayant pas été retenus seront remboursés de leurs droits d'engagement. Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne pourront être remboursés qu'en cas de forfait involontaire, précisé dans l'article 2.17 du RGC et sur présentation d'un justificatif au juge-arbitre. Le caractère involontaire d'un forfait est prononcé par le juge-arbitre.

## **Article 7 : Liste d'attente**

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- la date de réception de la feuille d'inscription accompagnée du règlement.
- le remplissage d'un tableau particulier si cela arrange l'échéancier.

Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir exceptionnellement toute inscription tardive dans l'intérêt du tournoi.

## **Article 8 : Têtes de séries et tirage au sort**

Le tirage au sort des tableaux aura lieu le 19 juin 2018. Les têtes de séries seront déterminées au Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH).

## **Article 9 : Forfait et remplacement**

En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente.

Ces remplacements respectent l'article 3.2.5 du RGC. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation sur trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

## **Article 10 : Échéancier**

Les horaires des matchs, affichés dans les salles, sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par décision du juge-arbitre, jusqu'à 60 minutes avant l'heure affichée (cf. article 3.3 du RGC).

Les joueurs ont droit à 3 minutes pour tester les volants et s'adapter au terrain, à compter du premier appel. Le temps de repos minimal entre 2 matchs est de 20 minutes. Cette durée s'entend entre le dernier point d'un match et le premier du match suivant.

### **Article 11 : Arbitrage**

Les matchs se joueront en auto-arbitrage jusqu'aux finales incluses (avec si possible un arbitre ou faisant office). Cependant, tout joueur pourra faire appel aux juges-arbitres, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit ou désigner si possible et si nécessaire, un arbitre (ou faisant office).

### **Article 12 : Fautes et lets**

Dans certaines salles, des éléments suspendus peuvent être situés en dessous de la hauteur réglementaire (7m). Au service, un volant touchant l'un de ces éléments est considéré comme let, faute si au troisième même service le volant touche à nouveau l'obstacle. En dehors de ce cas, tout volant touchant un tel élément ou l'infrastructure de la salle est considéré comme faute.

### **Article 13 : Volants**

La compétition se joue en volant en plumes. Ils sont à la charge des joueurs des deux équipes et non à la charge du perdant. Les volants officiels sont les **Babolats grade 2**. Ils doivent être utilisés en cas de litige entre deux joueurs. A partir des demi-finales, 2 volants par match seront fournis par la table de marque.

### **Article 14 : Responsabilité des joueurs**

Tout participant devra faire enregistrer sa présence dès son arrivée dans un gymnase, chaque jour du tournoi. Les joueurs désirant quitter momentanément les gymnases, quelle que soit la raison ou la durée de l'absence, doivent prévenir la table de marque ou le juge-arbitre sous peine d'être disqualifiés 5 minutes après l'appel de leur match.

### **Article 15 : Joueurs mineurs**

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée à un autre adulte, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents (article 2.14 du RGC).

### **Article 16 : Règlement médical**

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au Médecin contrôle.

### **Article 17 : Vols**

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.

### **Article 18 : Droit d'image**

La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants par le Badminton Club d'Antibes à des fins de promotion du BCA et de son tournoi.

## **Article 19 : Récompenses**

Les finalistes et vainqueurs de chaque tableau sont récompensés. Les récompenses seront constituées de bons d'achats ou de lots ou de chèques.

## **Article 20 : Situations particulières**

Le comité d'organisation se réserve la possibilité, sous contrôle du juge-arbitre, et de manière exceptionnelle de prendre toutes mesures dérogatoires de portée générale ou individuelle, au présent règlement dans l'unique objectif de veiller au bon déroulement du tournoi pour chacun, à l'accueil et à la sécurité des joueurs dans le respect des règles FFBaD, de l'équité et de l'esprit sportif.